



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL STRAZEELE - JUILLET 2022

COMMUNE DE STRAZEELE
59270
Tél : 03.28.42.71.76
Mail : mairie@communedestrazeele.fr



FONCTIONNEMENT-REGLEMENTATION-TARIFICATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sera ouvert pendant les trois semaines de vacances (du Lundi 11 au Vendredi 29 Juillet 2022), uniquement dans les bâtiments modulaires de l'école du Petit Mont à Strazeele.

INSCRIPTION

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans **dans la limite de 50 places maximum chaque semaine**

☞ *liste prioritaire* : les enfants scolarisés à l'école de Strazeele : jusqu'au CM2.

☞ *liste complémentaire* : les enfants scolarisés dans une autre école ou au maximum jusqu'en 6ème (12 ans MAX)

ATTENTION

Les inscriptions se dérouleront **du Mercredi 8 Juin 2022 au Mercredi 22 Juin 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie.**

PROTOCOLE SANITAIRE

- ☞ Les parents doivent être vigilants le matin avant de déposer leur enfant : fièvre, symptômes ...
- ☞ Si l'enfant présente des signes qui peuvent laisser penser à la COVID, les parents seront prévenus et devront venir chercher leur enfant et consulter leur médecin pour avis médical

Pour tous les cas contacts (à partir de 6 ans) :

Le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les enfants seront accueillis du Lundi au Vendredi :

- ☞ De 9h00 à 16h30* pour les demi-pensionnaires
 - ☞ De 9h00 à 12h00* et de 13h30 à 16h30* pour les externes
- Ⓢ *Sauf départ anticipé et retour tardif pour les sorties*

Possibilité de garderie le matin et le soir ☒ planning obligatoire à fournir à l'inscription

SERONT OBLIGATOIRES

La fiche sanitaire de liaison

Une copie du carnet de vaccination à jour

L'attestation CAF du quotient familial + numéro de CAF

.../...

INSCRIPTION ALSH

Tarifs à la semaine auxquels s'ajoutent les prestations de sortie

Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^e ENFANT	TARIF EXTERIEUR Ni scolarisé et / ou ni résidant à Strazeele
A	De 0 € à 750 €	S1 : 27 € S2 : 27 € - S3 : 34 €	S1 : 26 € S2 : 25 € - S3 : 32 €	S1 : 29 € S2 : 29 € - S3 : 36 €

Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^e ENFANT	TARIF EXTERIEUR Ni scolarisé et / ou ni résidant à Strazeele
B	De 751 € à 1 500 €	S1 : 32 € S2 : 33 € - S3 : 40 €	S1 : 30 € S2 : 30 € - S3 : 37 €	S1 : 34 € S2 : 35 € - S3 : 42 €

Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^e ENFANT	TARIF EXTERIEUR Ni scolarisé et / ou ni résidant à Strazeele
C	De 1 501 € et plus	S1 : 37 € S2 : 39 € - S3 : 46 €	S1 : 35 € S2 : 37 € - S3 : 44 €	S1 : 40 € S2 : 43 € - S3 : 50 €

RESTAURATION - *Planning obligatoire à remettre dès l'inscription*

Pour tous les enfants inscrits, possibilité de restauration le midi, sur place, selon la tarification suivante :

Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
A	De 0 € à 750 €	1,00 €

Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
B	De 751 € à 1 500 €	2,60 €

Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
C	De 1 501 € à plus	3,20 €

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- Le repas pris sans être réservé, sera facturé **5,00 Euros**.
- Le repas réservé et non pris, sans annulation préalable, sera facturé **5,00 Euros**.
- La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazeele et hors Strazeele

.../...

ACCUEIL PERISCOLAIRE - Planning obligatoire à remettre dès l'inscription

Accueil matin : de 7h00 à 9h00 / Accueil soir : de 16h30 à 19h00

Moyennant une participation suivant les barèmes suivants :

Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
A	De 0 € à 750 €	0,51 € / demi-heure

Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
B	De 751 € à 1 500 €	0,71 € / demi-heure

Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
C	De 1 501 € à plus	0,92 € / demi-heure

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- La tarification est revue à la demi-heure
- Toute demi-heure entamée est due
- La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazeele et hors Strazeele

L'accueil périscolaire propose :

- ✓ Forfait petit déjeuner : **0,50 €** ; Petit déjeuner servi (et facturé) de 7h00 à 8h00 systématiquement
- ✓ Forfait goûter : **0,50 €** ; Goûter servi (et facturé) dans la première demi-heure de 16h30 à 17h00 systématiquement

Après 19h00, un supplément forfaitaire de **5,00 €** par quart d'heure de retard sera appliqué aux parents qui ne respectent pas l'heure de fermeture.

RAPPEL !! les factures correspondant à l'inscription, cantine et accueil périscolaire seront désormais envoyées « **regroupées** » à la fin du centre par le Trésor Public, elles seront à régler uniquement par chèque directement à la Trésorerie d'Hazebrouck, 60 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

La CAF accompagne financièrement la commune pour le fonctionnement des accueils de loisirs